

DEUXIÈME CONFÉRENCE DE L'ABBA THÉODOSE

DES FANTÔMES DE LA NUIT



Traduction par E. Pichery (1922)

CHAPITRE 1

Notre retour près de Théonas; de l'exhortation qu'il nous fit.

Sept jours environ se passèrent; la solennité de la Pentecôte était finie. Avec les premières ombres de la nuit — c'était l'instant qui suit la synaxe du soir —, nous entrâmes dans la cellule de l'abbé Théonas, l'esprit tenu en suspens par l'attente où nous étions de la conférence promise.

Le vieillard fit paraître une joie allègre, et ce fut d'un visage tout souriant et aimable qu'il nous adressa le premier la parole.

J'admirais, dit-il, que l'ardeur de votre zèle vous eût permis de différer jusqu'à sept jours la solution du problème que m'aviez soumis. Se pouvait-il que vous accordiez à votre créancier un délai si considérable ? D'autant qu'il ne l'avait pas demandé.

Cependant, après la trêve que votre bienveillance vient de me concéder si royalement, je ne veux pas non plus apporter de retard à payer ma dette. Soit fort agréable pour moi, en vérité ! Car les richesses que nous donnons de la sorte se multiplient entre nos mains; elles enrichissent celui qui les reçoit, sans que celui qui en fait largesse se trouve appauvri. Le dispensateur de la doctrine spirituelle fait double gain, en effet : au profit de l'auditeur, s'unit l'avantage personnel, qu'il obtient à parler; en instruisant les autres, il s'enflamme non moins lui-même au désir de la perfection. Ainsi, votre ardeur est cause pour moi de progrès; et votre sollicitude, de componction. Mon âme, elle aussi, resterait abîmée dans la torpeur, et ne songerait à rien de ce que vous réclamez, si votre feu, votre attente ne l'excitaient de son sommeil au souvenir des choses spirituelles. C'est donc le moment, s'il vous plaît, d'énoncer le problème dont la brièveté du temps nous avait persuadés naguère de remettre la solution.

CHAPITRE 2

Rappel de notre question : Pourquoi les combats de la chair se font-ils parfois plus violents après une plus grande abstinence ?

Voici le point, si je ne me trompe, que touchait votre question : C'est parfois dans un temps de relâche et de joyeux abandonnement que les aiguillons de la chair semblent s'amollir; et il arrive, au contraire, que, redoublant d'abstinence, le corps languissant et épuisé, nous soyons pressés de plus rudes assauts, jusqu'au point de subir des souillures involontaires.

CHAPITRE 3

De telles attaques proviennent d'une triple cause.

Nos pères nous ont appris trois causes de ces attaques : l'excès de nourriture, le défaut de vigilance, la ruse et l'illusion de l'ennemi. C'est d'abord le vice de la gourmandise. Si l'on voit sa pureté ternie dans un temps de plus stricte abstinence, la cause n'en est pas comme vous le pensez, dans les privations de l'heure présente, mais dans les excès passés.

Les conséquences de notre voracité agissent, alors même que le corps est miné par le jeûne. Aussi, ne convient-il pas seulement d'éviter les mets délicats; il importe qu'une abstinence toujours égale modère l'usage des plus vils aliments. Même le pain et l'eau ne doivent pas être pris jusqu'à satiété, si, après avoir acquis la pureté du corps, nous prétendons qu'elle persévère, et imite en quelque façon la chasteté inviolée de l'esprit. Nous sommes obligés toutefois de le reconnaître, il s'en trouve plusieurs, qui, sans se donner le moindre souci, mais par le seul équilibre du tempérament ou la âge, n'éprouvent que rarement ou point du tout ces fâcheux effets. Mais le mérite est bien différent, de celui qu'une chance paresseuse établit dans la paix, ou de celui qui se rend digne du triomphe par des vertus glorieuses. Il y a chez le second une puissance victorieuse de tous les vices qui appelle l'admiration; le premier, que la nécessité du bien protège au milieu de sa lâcheté, me paraît, si je puis dire, plus à plaindre qu'à louer. La deuxième cause de tels accidents est celle-ci. L'âme se trouve vide : nulle occupation, nul exercice spirituels. Elle n'essaye plus de vivre selon les disciplines de l'homme d'intérieur; et, sa continuelle torpeur dégénérant en habitude, elle s'enveloppe comme d'une rouille de paresse. Ou bien elle prend peu de garde aux influences des pensées mauvaises, et en vient à désirer si mollement le degré sublime de la pureté du coeur qu'elle fait consister toute la somme de la perfection et de la chasteté dans l'affliction de l'homme extérieur. Erreur et nonchalance qui ont une suite funeste. La multitude vagabonde des pensées fait irruption, avec une impudente audace, dans le secret de l'âme; bien plus, les semences y persévèrent de tous les vices passés. Or, tant que celles-ci demeurent cachées dans ses replis profonds, les jeûnes les plus rigoureux dont on châtie le corps, n'empêcheront pas les songes voluptueux de venir inquiéter le sommeil... C'est bien pourquoi il importe avant tout de réprimer les divagations de la pensée, de peur que l'âme ne s'accoutume à ces écarts, puis ne se laisse entraîner, durant

le sommeil, jusqu'aux impressions plus regrettables du vice.

Reste enfin la troisième cause. Par une pratique régulière et vigilante de l'abstinence, par la contrition du cœur et du corps, nous souhaitons d'acquiescer la perpétuelle pureté de chasteté. Mais, tandis que nous prenons un soin si méritoire du bien du corps et de l'esprit, la jalousie perfide de l'ennemi imagine cette tactique savante. Abatte notre confiance, et nous humilier comme par une faute véritable : tel est son but. Là-dessus, il choisit particulièrement les jours où nous désirons plaire davantage à la divine Présence par une intégrité plus parfaite, pour souiller notre corps, afin de nous détourner de la très sainte communion.

Néanmoins, chez les commençants, dont le corps n'a pas encore été réduit par le long travail du jeûne, ces illusions semblent parfois servir une autre manœuvre. C'est précisément alors qu'il les voit appliqués à des jeûnes plus intenses, que le démon tente de mettre à bas tous leurs efforts. Voici, en effet, son calcul. Éprouvant qu'ils n'ont rien gagné pour la pureté du corps à jeûner si sévèrement, mais que l'attaque en est devenue, au contraire, plus violente, peut-être prendront-ils l'abstinence en horreur, et considéreront comme une ennemie la maîtresse de l'intégrité, la nourrice de la pureté. Il est, au demeurant, une chose dont il faut bien se persuader. Pourquoi ne devons-nous laisser subsister aucun des vices ? Parce que ses mouvements tumultueux occupent notre esprit ! Sans doute. Mais pour ce motif aussi, que, non content d'exercer sa tyrannie indépendamment des autres, il introduit toute leur bande, plus cruelle que lui, et dévaste, en la livrant à mille tyrans, l'âme qui lui est sujette.

S'il faut vaincre la gourmandise, ce n'est pas à cause d'elle seulement, et de peur qu'elle ne nous corrompe par le poids des aliments; ce n'est même pas uniquement par crainte qu'elle n'allume en nous les feux de la concupiscence charnelle; mais c'est encore afin qu'elle ne nous mette pas en l'esclavage de la colère, de la fureur, de la tristesse et des autres vices. Que l'on nous serve, en effet, le boire et le manger en moindre quantité, ou trop tard, ou sans les soins convenables : si la tyrannie de la gourmandise nous domine, nous serons fatalement piqués aussi des aiguillons de la colère. D'autre part, impossible de se délecter dans les saveurs voluptueuses et d'échapper en même temps à la passion de l'argent, reine des apprêts superflus et dispendieux où se plaît la délicatesse.

Amour de l'argent, vaine gloire, superbe, toute la multitude des vices se tiennent par une indivisible société. L'un d'eux commence prendre force en nous : il est seul ? N'importe; il saura ménager la croissance des autres.

CHAPITRE 4

Question : Est-il permis, en pareil cas, d'approcher de la sainte communion ?

GERMAIN. — La divine Providence a voulu l'examen de cette question. Il est un point,

en effet, dont jamais nous n'avons pu être instruits, parce que la modestie nous ôtait la hardiesse d'interroger. Mais la conférence actuelle, l'ordre même des matières nous invitent aujourd'hui à parler librement. Si donc il nous arrive, dans le temps qu'il faut approcher des saints mystères, de souffrir une illusion fâcheuse, oserons-nous participer au pain trois fois sacré du salut, ou vaudra-t-il mieux s'abstenir ?

CHAPITRE 5

Réponse : Dans quel cas il y a faute en ces circonstances.

THÉONAS. — Certes, nous devons apporter tout le soin qui est en nous à garder immaculée la pureté de notre chasteté, alors surtout que nous souhaitons d'approcher des saints autels. Quelle vigilance, quelle circonspection, quelles précautions, infinies ne seront pas de saison, pour que l'intégrité de notre chair, indemne jusque-là, ne nous soit pas ravie la nuit même où nous nous préparons à la communion du divin banquet ! Mais, si l'ennemi, dans sa malice,... prétexte, pour faire obstacle à notre sanctification, un effet purement naturel ou dont il a été lui-même la cause, sans qu'il y ait eu consentement de notre part, nous pouvons et devons approcher avec confiance de la grâce du pain de vie.

Le cas serait différent, s'il y avait de notre faute. Il faut alors comme citer en justice notre conscience, songeant avec tremblement à ces paroles de l'Apôtre : *Celui qui mangera le pain et boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du Corps et du Sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Celui qui mange le pain et boit le calice du Seigneur, indignement, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il ne discerne pas le Corps du Seigneur* (1 Co 11,27-29); c'est-à-dire, parce qu'il ne distingue pas cette nourriture céleste des aliments communs et vils, parce qu'il ne sait pas discerner qu'il n'est loisible de la recevoir qu'avec une âme et un corps purs.

Puis, l'Apôtre ajoute : *C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de gens débiles et de malades, et qu'un grand nombre sont morts* (Ibid., 30), affirmant que la maladie et la mort spirituelles doivent principalement à cette présomption leur origine. Beaucoup, en effet, qui osent communier illicitement, sont faibles dans la foi et d'âme débile, c'est-à-dire, en proie aux langueurs du vice; ils dorment du sommeil du péché, sans que jamais une salutaire sollicitude vienne les réveiller de cette funeste léthargie.

Le texte poursuit : *Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés* (1 Cor, 11,31). En d'autres termes : Si nous nous jugions nous-mêmes indignes de recevoir les sacrés mystères, toutes les fois que la blessure du péché nous a prévenus, nous prendrions soin de nous en approcher dignement, en nous amendant par la pénitence. Au lieu de quoi, le Seigneur est obligé de châtier notre indignité par le dur fouet des maladies. Par cette méthode du moins, viendrons-nous à la componction; et nous irons

chercher le remède à nos blessures, dans la crainte d'être condamnés, au siècle à venir, avec les pécheurs de ce monde, n'ayant pas été jugés dignes du châtement passager de la vie présente.

Le *Lévitique* nous fait, en termes évidents, un commandement identique à celui de l'Apôtre : *Quiconque, sera pur, pourra manger de la chair du sacrifice. Mais, celui qui, se trouvant en état d'impureté, aura mangé de la chair du sacrifice salutaire appartenant au Seigneur, périra devant le Seigneur* (Lév 7,19-20). Nous voyons aussi dans le Deutéronome que l'homme impur est mystiquement séparé du camp spirituel : *S'il se trouve un homme parmi vous qui ait souffert quelque impureté durant la nuit, il sortira du camp, et ne reviendra pas, avant de s'être baigné vers le soir; et après le coucher du soleil, il pourra rentrer dans le camp* (Dt 23, 10-11).

CHAPITRE 6

Que de tels accidents sont dus parfois à la ruse du démon.

Que de tels accidents soient dus parfois à ruse du démon, voici qui le prouvera plus manifestement.

Je connais un frère qui jouissait d'une chasteté constante de coeur et de corps, après l'avoir méritée à force de circonspection et d'humilité; mais, toutes les fois qu'il se préparait à la communion du Seigneur, il avait à déplorer un fait de ce genre.

Longtemps, la frayeur le retint de participer aux sacrés mystères. À la fin, il va soumettre la question aux anciens, s'assurant de trouver dans leur conseil secourable un remède à ces attaques bien qu'à sa douleur.

La science des médecins spirituels s'appliqua d'abord à considérer la première cause de semblables maladies, qui consiste dans l'excès de nourriture. Mais ils n'en découvrent point de trace en lui. Son austérité bien connue, cette circonstance particulière, qu'il n'est éprouvé qu'aux jours de solennités, leur défendent de s'arrêter à cette pensée. Ils passent donc sans retard à la deuxième cause. N'y a-t-il pas là faute de l'esprit et excès dans le jeûne ? Il s'en trouve, en effet, je dis des plus austères, qui s'élèvent insensiblement de leur pureté corporelle. Mais, alors, c'est le vice de la superbe qui leur ménage une pénible déception, parce qu'ils ont cru obtenir par leurs forces humaines ce qui est un don très particulier de Dieu, la chasteté du corps. On interroge donc le frère. Se croirait-il capable d'une telle vertu par ses propres efforts, en sorte qu'il se puisse passer du Secours divin ? Mais lui d'abominer une idée si impie. Il affirme humblement qu'il n'eût pas conservé son corps pur, même les autres jours, si la Grâce divine ne l'avait aidé. Dès lors, il fallait se rabattre sur la troisième cause. Tout est clair : on est en face d'une secrète machination du diable. Assurés qu'il n'y a faute ni de l'esprit ni de la chair, les anciens décident hardiment que le frère doit prendre part au sacré banquet. Persévérer dans son abstention, serait donner dans le piège adroit que lui tend la

malignité de l'ennemi, rester éloigné du Corps du Christ et de sa Sainteté, et se voir à jamais exclu, par cette ruse diabolique, d'un si puissant moyen de salut.

Quant à nous, pour être délivrés de toute illusion regrettable, il faut tendre de toute notre force : premièrement, à triompher du vice impur, afin que, selon la parole du bienheureux Apôtre, *le péché ne règne plus dans notre corps mortel par notre obéissance à ses convoitises*; deuxièmement, à calmer et endormir la puissance de la chair, de manière à *ne pas livrer nos membres au péché, comme des instruments d'iniquité*; troisièmement, à mortifier jusque dans les moelles, notre homme intérieur tout instinct de concupiscence, *nous offrant à Dieu comme vivants, de morts que nous étions*.

Ainsi fut fait; et toute la pièce montée par le démon se découvrit. Car la vertu du Corps du Seigneur fit cesser immédiatement un accident devenu habituel...

Ces étapes progressives nous ferons parvenir à la tranquillité perpétuelle du corps, et, nous permettront d'offrir *nos membres à Dieu, comme des instruments non de passion, mais de justice*. Fondés en cette pureté de chasteté, *le péché ne dominera plus sur nous*. Car nous ne sommes plus *sous la Loi*, qui recommandait le mariage, *mais sous la grâce*, qui, en conseillant la virginité, rend innocent l'usage du mariage lui-même. (Rm 6,12-14)

Alors, nous mériterons, la béatitude promise par Isaïe : *Le Seigneur parle ainsi aux eunuques : Ceux qui gardent mes sabbats, choisiront ce qui M'est agréable et s'attacheront à mon Alliance : Je leur donnerai, dans ma maison et dans mes murs, une place et un nom meilleurs qu'à des fils et à des filles; Je leur donnerai un nom qui ne périra pas*.

Quels sont ces fils et ces filles, à qui les premiers sont préférés, jusqu'à recevoir une place et un nom meilleurs, sinon les saints de l'Ancien Testament, qui, vivant dans le mariage méritèrent cependant l'adoption des fils par l'observation des commandements ? Mais quel est ce nom promis d'autre part pour insigne et suprême récompense, si ce n'est celui du Christ, que nous devons porter un jour ? Nom, duquel le même prophète dit ailleurs : *Il appellera ses serviteurs d'un autre nom, en lequel celui qui doit être béni sur la terre, sera béni par le Dieu de Vérité, et celui qui doit être béni sur la terre, jurera par le Dieu de Vérité*. (Is 65,15-16). Il dit encore : *Et l'on t'appellera d'un nom nouveau que la Bouche du Seigneur dictera* (Ibid., 62,2). En outre, pour cette pureté de coeur et de corps, les fidèles du Christ goûteront la béatitude souveraine et singulière de chanter le cantique que nul des saints ne peut chanter, sinon ceux qui suivent l'Agneau partout où il va, *car ils sont vierges et ils ne se sont pas souillés avec des femmes*. (Apoc 14,4).

Voulons-nous parvenir à cette gloire sublime des vierges : recherchons de toutes nos forces la chasteté de l'âme et de l'esprit, de peur que nous ne tombions dans le nombre des vierges folles, à qui leur virginité ne fut pas comptée. Elles s'étaient bornées à la chasteté du corps; et c'est pourquoi le nom de vierges leur est donné, mais de vierges

folles, parce que, dans leurs vases, manquait l'huile de la pureté intérieure, et que dès lors s'éteignait tout l'éclat et toute la splendeur de leur virginité corporelle. Car il faut que l'intérieure pureté conserve et entretienne par son rayonnement la chasteté de l'homme extérieur, l'animant à persévérer toujours dans la perpétuelle intégrité. Aussi, les vierges folles, malgré leur titre de vierges, ne méritent-elles pas l'entrée glorieuse dans la chambre nuptiale de l'Époux avec les vierges sages, qui, elles, ont sans reproche gardé leur esprit, leur âme et leur corps intacts pour le jour de notre Seigneur Jésus Christ.

Quels sont donc, en effet, les vierges du Christ, véritables et sans tache ? Ceux qui redoutent le mal ? Ceux qui n'y ont pas de complaisance ? Ceux qui, refrèment le vice ? Non pas; mais ceux qui ont étouffé jusque dans leur âme le plus léger souffle de la volupté, les plus imperceptibles mouvements de la passion; ceux qui ont tellement réduit, si je puis ainsi parler, le sens de la chair, qu'ils n'en ressentent plus la moindre atteinte.

CHAPITRE 7

Que, l'on ne doit jamais se juger digne de la communion du Seigneur.

Cependant, renfermons notre coeur, avec un soin jaloux, sous la garde de l'humilité, et tenons invariablement cette maxime : il es impossible de parvenir jamais à un tel mérite de pureté, que nous ne devions nous estimer indignes de la communion au Corps du Seigneur; même si nous avons accompli, par la Grâce de Dieu, tout ce qui vient d'être dit.

La raison en est premièrement, que cette manne céleste possède une si haute majesté que, personne, en cette chair pétrie de limon, ne peut songer à la recevoir par la vertu de ses propres mérites, et non par une libéralité toute gratuite du Seigneur.

Puis, quelle circonspection évitera, dans la mêlée de ce inonde, que les traits du mal ne nous atteignent, au moins par intervalles, au moins d'une blessure légère ? C'est chose impossible de ne pécher point, par ignorance, négligence ou surprise, par pensée, par impulsion, par oubli. Un homme s'est élevé sur de telles cimes de vertu, qu'il peut, sans jactance, s'écrier avec l'Apôtre : *Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain; je ne me juge pas*

moi-même, car ma conscience ne me reproche rien (1 Cor 4,3-4). Soit ! Cet homme doit savoir pourtant qu'il ne saurait être sans péché. Ce n'est pas en vain que le grand docteur ajoute : *Mais je ne suis pas justifié pour cela* (Ibid., 4). C'est-à-dire : Si moi je me crois juste, je ne posséderai pas du même coup la gloire de la vraie justice; ou : De ce que le remords de ma conscience ne me reprend d'aucune faute, il ne suit pas que je sois net de toute souillure; il est bien des choses qui échappent à ma conscience, mais, inconnues et cachées pour moi, elle sont connues et manifestes pour Dieu. Aussi, continue-t-il : *Mon*

juge, c'est le Seigneur (Ibid.). C'est-à-dire : Celui-là seul qui pénètre le secret des coeurs, porte sur moi un jugement véritable.

CHAPITRE 8

Objection : Il faut priver tout le monde de la communion du Seigneur, si personne n'est sans péché.

GERMAIN. — Vous avez dit tout à l'heure qu'à moins d'être saint, on ne doit pas participer aux célestes mystères; maintenant, vous ajoutez qu'il est impossible à l'homme d'être complètement exempt de faute. Si personne n'est libre de faute, personne n'est saint. Si personne n'est saint, personne ne peut participer aux mystères, personne non plus ne doit espérer le royaume des cieux, que le Seigneur ne promet qu'aux saints.

CHAPITRE 9

Réponse : Beaucoup peuvent être saints; mais il n'y a que le Christ qui soit sans péché.

THÉONAS. — Beaucoup assurément sont saints et justes, je ne puis le nier. Mais entre *saint* et *sans tache*, il y a bien de la distance.

Autre chose est d'être saint, c'est-à-dire sacré au culte divin, appellation commune — l'Écriture, en témoigne —, aux hommes ainsi qu'aux lieux, aux vases, et ustensiles du Temple; autre chose, d'être sans péché. Ceci n'appartient qu'à la Majesté de notre Seigneur Jésus Christ, de qui l'Apôtre proclame comme un privilège extraordinaire : *Il n'a point commis le péché* (1 Pi 2,22). C'eût été en somme Lui attribuer, en guise de prérogative incomparable et divine, une gloire assez vulgaire et peu digne d'une si haute majesté, s'il nous était aussi donné de mener une vie pure de tout péché. L'Apôtre dit encore aux Hébreux : *Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités; mais il fut tenté de toutes manières, afin de nous être semblable, hormis le péché* (Hé 4,15). Mais, s'il peut y avoir, entre notre bassesse terrestre et ce sublime et divin pontife, une telle communauté; si nous sommes également tentés, sans subir l'atteinte du péché : pourquoi l'Apôtre eût-il admiré chez lui ce privilège comme unique et singulier, et mis une telle différence entre son mérite et le reste des hommes ? C'est donc par cette seule exception qu'il se distingue de nous tous : nous ne sommes pas tentés sans péché; Lui, au contraire, fut tenté, sans péché. Quel est l'homme, pour courageux et vaillant qu'il soit, qui ne prête maintes fois le flanc aux traits ennemis ? Qui vivra sans danger parmi les périls de tant de combats, comme s'il était revêtu d'une chair vulnérable ? Seul le Christ, *le plus beau des enfants des hommes* (Ps 44,3), en prenant une condition mortelle et toute la fragilité de la chair, ne connut jamais l'atteinte

d'une souillure.

CHAPITRE 10

Seul le Fils de Dieu a vaincu le tentateur, sans éprouver la blessure du péché.

Il fut tenté, à notre image, d'abord de gourmandise. Le rusé serpent, selon l'ordre qu'il avait suivi jadis en séduisant Adam, compte sur la faim du Seigneur, et s'efforce de Le jouer par le désir de la nourriture : *Si Tu es le Fils de Dieu, ordonne que ces pierres se changent en pains* (Mt 4,3). Mais la tentation ne donne point chez Lui d'ouverture au péché; bien que ce miracle Lui fût possible indubitablement, Il repousse la nourriture que Lui propose l'artisan de mensonges : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la Bouche de Dieu* (Ibid., 4).

Il fut tenté, à notre image, de vaine gloire, lorsque ces paroles Lui furent adressés : *Si Tu es le Fils de Dieu, jette-Toi en bas* (Ibid., 6). Mais Il ne se laisse point prendre à la suggestion perfide du diable, et repousse le fourbe séducteur, en lui opposant encore une fois les Écritures : *Tu ne tenteras pas, dit-Il, le Seigneur ton Dieu* (Ibid. 7).

Il fut tenté, à notre image, d'enflure et de superbe, lorsque le diable Lui promit tous les royaumes du monde et leur gloire. Cependant, Il se rit de l'imposture du tentateur, et le soufflette de cette réponse : *Arrière, Satan ! Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que Lui seul* (Ibid., 10). — Ces divers exemples nous apprennent que nous devons pareillement résister aux trompeuses suggestions de l'ennemi par le souvenir des Écritures.

Il fut tenté pour la seconde fois de superbe, à notre image, lorsque le maître fourbe Lui fit offrir par les hommes la royauté qu'Il avait refusée de ses mains. Mais Il se joua des embûches du tentateur, sans donner dans le péché : *Sachant qu'ils allaient venir, pour L'enlever et le faire roi, Il s'enfuit de nouveau, seul, sur la montagne* (Jn 6,15).

Il fut tenté à notre image lorsqu'Il fut battu de fouets, meurtri de soufflets, couvert d'odieux crachats; lorsqu'Il souffrit jusqu'au bout les tortures sans égales de la croix. — Toutefois, nul outrage, que dis-je ? les supplices mêmes ne purent soulever chez Lui la plus légère indignation; et du haut de son gibet, Il eut ce cri de la miséricorde : *Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* (Lc 23,34).

CHAPITRE 11

Seul le Christ est venu dans la ressemblance de la chair du péché.

Et comment faudra-t-il entendre ce que dit de Lui l'Apôtre, qu'Il est venu dans la ressemblance de la chair du péché, si nous pouvons avoir aussi une chair exempte de la tache du péché ? Car c'est bien encore un privilège unique de Celui qui seul est sans péché, qu'Il veut exprimer dans ces paroles : *Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair du péché* (Rm 8,3). Prenant, dans sa vérité et son intégrité, la

substance de notre chair, le Christ ne prit point avec elle le péché, mais seulement la ressemblance du péché. Ainsi, le mot *ressemblance* ne va pas contre la Vérité de la chair, selon le sens absurde de quelques hérétiques, mais regarde l'image du péché. Il avait une chair véritable; mais elle était sans péché, et portait seulement la ressemblance de la chair pécheresse. La première partie de la phrase affirme la réalité de la nature humaine; la deuxième concerne ses vices et ses moeurs.

Il avait la ressemblance de la chair du péché, lorsque, tel un homme ignorant et inquiet pour sa nourriture, Il demandait : *Combien avez-vous de pains ?* (Mc 6,38) Mais, comme sa Chair n'était point sujette au péché, son Esprit ne l'était pas non plus à l'ignorance. Aussi, l'Évangéliste ajoute-t-il aussitôt : *Il dit cela pour l'éprouver, car Il savait, Lui, ce qu'Il devait faire* (Jn 6,6).

Il avait une chair semblable à la chair pécheresse, lorsque, comme un homme qui souffre de la soif, Il demandait à boire à la femme de Samarie. Mais sa Chair n'était pas souillée de la tache du péché, car, voyez le contraste ! C'est Lui qui invite la Samaritaine à solliciter l'eau vive qui l'empêcherait d'avoir soif à jamais, et deviendrait en elle une source d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle (cf. Jn 4,7 et ss).

Il possédait la vérité de notre Chair, lorsqu'Il dormait sur la barque. Mais, afin que ceux qui naviguaient de concert avec Lui ne fussent pas abusé par cette ressemblance du péché, *Se levant, Il réprimanda les vents et la mer, et il se fit un grand calme* (Mt 8,26). Il semblait assujetti au péché, selon le sort commun de tous, lorsqu'on disait de Lui : *Si cet homme était un prophète, il saurait qui est cette femme qui touche ses pieds, et de quelle condition* (Lc 7,39). Mais Il n'avait pas la vérité du péché; car aussitôt, Il confond la pensée blasphématoire du pharisien, et remet ses péchés à cette femme.

On pouvait penser qu'Il portait une chair pécheresse, aussi bien que les autres, lorsque, dans le péril de mort et frappé de terreur à la vue des supplices qui Le menaçaient, Il faisait cette prière : *Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de Moi !* (Mt 26,39) ou qu'Il disait : *Mon âme est triste jusqu'à la mort* (Ibid., 38). Mais cette tristesse ignorait la souillure du péché, parce que l'Auteur de la vie ne pouvait redouter la mort. Il dit, en effet : *Personne ne Me prend ma Vie, c'est de Moi-même que Je la donne; J'ai le pouvoir de la donner, et J'ai le pouvoir de la reprendre* (Jn 10,18).

CHAPITRE 12

Les saints et les justes n'ont pas la ressemblance, mais la vérité du péché.

Il y a donc, entre l'Homme né de la Vierge et ceux qui naissent des oeuvres de la chair, cette différence considérable, que tous nous portons dans notre chair, non pas la ressemblance, mais la vérité du péché, tandis que Lui, tout en prenant une chair véritable, n'a point pris cependant la vérité mais seulement la ressemblance du péché. Mais Il en avait la ressemblance. Et c'est pourquoi les Pharisiens, qui pouvaient si bien

pourtant se rappeler ce qui est écrit de Lui dans le prophète Isaïe : *Il n'a point commis le péché, et sa Bouche ignore la ruse* (Is 53,9), se laissèrent néanmoins abuser par les apparences, au point de dire : *Voici un homme de bonne chère et un buveur de vin, un ami des publicains et des pécheurs* (Mt 11,19); et à l'aveugle qui avait recouvré la lumière : *Rends gloire à Dieu, nous savons que cet homme est un pécheur* (Jn 9,24); à Pilate enfin : *Si cet homme n'était un pécheur, nous ne te l'aurions pas livré* (Ibid. 18,30).

Au demeurant, quiconque ose se déclarer sans péché, s'abandonne à un orgueil blasphématoire, et revendique une part du privilège si uniquement propre au Seigneur. C'est dire, en effet, qu'on a la ressemblance de la chair du péché, et non la vérité du péché.

CHAPITRE 13

Les péchés des saints ne sont pas tellement graves, qu'ils leur ôtent la couronne de la sainteté.

Aussi bien, l'Écriture proclame ouvertement que les justes et les saints ne sont pas exempts de faute, lorsqu'elle dit : *Le juste tombe sept fois le jour, et se relève* (Prov 24,19). Qu'est-ce que tomber, si ce n'est pécher ? Néanmoins, tout en disant qu'il tombe sept fois, elle ne laisse pas de l'appeler juste; des chutes de pure fragilité ne portent point de tort à sa justice.

C'est qu'il y a un abîme entre la chute du saint et celle du pécheur. Autre chose est de commettre un péché mortel; autre chose, de se laisser surprendre par une pensée, qui n'est pourtant point sans péché, de choper par ignorance, par oubli, par des paroles inutiles, si vite échappées, d'éprouver une ombre d'hésitation dans le regard intérieur de la foi, de s'épanouir sous la subtile caresse de la vanité, de retomber pour un moment des plus hautes cimes de la perfection par le poids de la nature.

Ce sont là les sept espèces de chutes qui se rencontrent dans la vie des saints, sans qu'ils cessent pour autant d'être justes. Par ailleurs, si légères qu'elles semblent, et de si peu de conséquence, elles font pourtant que l'on n'est pas sans péché. Les saints ont réellement sujet de faire pénitence chaque jour, d'implorer leur pardon et de prier sans cesse pour leurs péchés, en disant : *Remets-nous nos dettes* (Mt 6,12).

Mais je veux prouver par des exemples évidents que plusieurs saints ont erré, sans pour cela déchoir de la justice.

Voici le bienheureux Pierre, le premier entre les apôtres. Que penser de lui, sinon qu'il était saint ? À l'heure surtout que le Seigneur lui disait : *Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux... Et Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les*

cieux (Ibid. 17,19). Toutefois, l'instant d'après, dans son ignorance du mystère de la passion, il s'oppose, sans savoir, à ce qui devait être un si grand bienfait pour le genre humain : *À Dieu ne plaise, Seigneur, cela Ne sera pas !* Et il mérite cette réponse : *Arrière, Satan ! tu M'es à scandale; car tes sentiments ne sont pas ceux de Dieu, mais ceux des hommes* (Ibid., 22,23). Quoi ! lorsque l'Équité même lui adresse un tel reproche, faut-il croire qu'il ne soit pas tombé ? Mais faut-il penser, d'autre part, qu'il ne soit pas demeuré dans la sainteté de la justice ?

Et lorsque la crainte des persécuteurs, prêts à fondre sur lui, le pousse à renier son Maître par trois fois, peut-on nier qu'il n'ait fait une chute évidente ? Cependant, le repentir suit immédiatement la faute; ses larmes très amères lavent la souillure d'un si grand crime; il ne perd pas la couronne de la sainteté et de la justice.

C'est de lui et des saints qui lui ressemblent, que nous devons entendre ce que chante David : *Le Seigneur affermit les pas de l'homme, et Il prend plaisir à sa voie. Si le juste tombe, il ne se brisera pas, parce que le Seigneur le soutient de sa Main* (Ps 36,23-24). Celui dont les pas sont affermis par le Seigneur, peut-il ne pas être juste ? Et pourtant, c'est de lui qu'il est dit : *S'il tombe, il ne se brisera pas*. Que signifie : *S'il tombe*, sinon : S'il tombe en quelque péché ? *Il ne se brisera pas*, est-il dit. Qu'est-ce là ? Que les assauts du péché ne l'accableront pas longtemps. Sur l'heure, il peut bien paraître brisé; mais, relevé par le Secours divin, qu'il implore, sa promptitude à se remettre debout fait qu'il ne perd point l'immobile rectitude de la justice, ou du moins, s'il la perd un instant par la fragilité de la chair, la Main du Seigneur, en le soutenant, la lui rend. Un homme pourrait-il cesser d'être saint après sa chute, lorsque, reconnaissant qu'il ne saurait être justifié par la confiance en ses propres oeuvres, et persuadé que la seule Grâce du Seigneur le délivrera des innombrables liens du péché, il ne cesse de proclamer avec l'Apôtre : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La Grâce de Dieu par Jésus Christ notre Seigneur* (Rm 24,25) ?

CHAPITRE 14

Comment il faut comprendre ce mot de l'Apôtre : *Je ne fais pas le bien que je veux ?*

L'Apôtre Paul a reconnu que l'homme, empêché par le bouillonnement de ses pensées, demeure impuissant à pénétrer jusque dans l'abîme inestimable de la pureté; et, longtemps balloté lui-même comme sur l'infini des mer, il a dit : *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais; puis : Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi; et encore : Je prends plaisir à la Loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.*

Il a donc vu le fond de sa propre fragilité, de la fragilité humaine; et, saisi d'effroi

devant cet incommensurable abîme, il cherche un refuge au port assuré du Secours divin. Désespérant, si je puis ainsi dire, de sa frêle embarcation, qu'il voit toujours près de sombrer sous le fardeau de la mortalité, il supplie Celui à qui rien n'est impossible, de le sauver du naufrage, et pousse ce cri pathétique : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?* Et la délivrance qu'il n'attendait plus de la faiblesse de la nature, il se la promet aussitôt de la Bonté divine : il poursuit, plein de confiance : *La Grâce de Dieu, par Jésus Christ notre Seigneur* (Rm 7,19-25).

CHAPITRE 15

Objection : Ne faut-il pas plutôt penser que l'Apôtre ait parlé dans la personne des pécheurs ?

GERMAIN. — Beaucoup sont d'avis que cet endroit de l'Apôtre devrait s'entendre différemment. Il n'a pas parlé en son propre nom, affirment-ils, mais dans la personne des pécheurs qui voudraient s'abstenir des voluptés charnelles. Ils voudraient; cependant, prisonniers de leurs vices anciens, enchantés des passions de la chair, ils ne peuvent se contenir; l'habitude invétérée du mal les opprime sous une impitoyable tyrannie, qui ne leur permet pas de respirer l'air pur de la liberté et de la vertu. Quant au bienheureux Apôtre, parvenu comme il était, sans aucun doute, au plus haut sommet de la perfection, ces paroles ne sauraient lui convenir en aucune façon : *Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais; ni non plus ce qu'il ajoute immédiatement : Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi; ni ceci : Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.* Le moyen d'accommoder ces idées à la personne de l'Apôtre ? Quel est le bien qu'il n'a pas accompli ? Quel est, au contraire, le mal qu'il a commis malgré lui et malgré la haine qu'il en avait, par l'entraînement de la nature ? Sous quelle loi de péché ce vase d'élection, en qui le Christ parlait (cf. 2 Cor 13,3), a-t-il pu être mené captif ? Lui qui, après avoir captivé toute désobéissance et toute hauteur qui s'élève contre Dieu (Ibid. 10,5), disait de lui-même en toute confiance : *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi; maintenant, la couronne de justice m'est tenue en réserve, que me décernera en ce jour-là le Seigneur, le juste Juge* (2 Tm 4,7-8).

CHAPITRE 16

La question est remise à plus tard.

THÉONAS. — J'entrais au port assuré du silence; et voici que vous tentez de me ramener vers l'océan sans limites d'une question pleine de profonds mystères.

Mais, après avoir fourni, dans la présente conférence, un voyage déjà si long, profitons du sûr mouillage qui nous est offert, et jetons l'ancre du silence. Demain, si la tempête ne s'y oppose, nous nous assurerons du vent favorable, et tendrons les voiles pour un nouvel entretien.